



Entretien des talus en bretagne

Par **Nanoue22**, le **17/10/2009** à **13:46**

Bonjour,

Mon terrain est délimité par des talus qui m'appartiennent et sur lesquels poussent des chênes centenaires.

Un agriculteur possède les champs autour et exige que je mette les talus à nu et taille les arbres à hauteur de 7 mètres. Il avance que c'est une exigence de la DDA. Pouvez-vous m'indiquer quels sont mes droits et mes devoirs pour l'entretien des talus ?

Merci d'avance.